



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°19-2021-015

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2021

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques de la Corrèze**

19-2021-02-22-002 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze (3 pages)

Page 3

Direction départementale des finances publiques de la  
Corrèze

19-2021-02-22-002

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services  
de la direction départementale des finances publiques de la  
Corrèze



**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC  
DES SERVICES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CORRÈZE**

**Le directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les services de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze sont ouverts au public selon les modalités précisées en annexe.

**Article 2**

Les documents destinés aux services de publicité foncière reçus les jours ou demi-journées où ces services ne sont pas ouverts physiquement au public sont traités dans les mêmes conditions que les jours d'ouverture au public.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 4**

Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Fait à Tulle, le 22 Février 2021

Par délégation du préfet,

Le directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim

Bernard LIDIN

SERVICES	JOURS D'OUVERTURE	HORAIRE D'OUVERTURE à compter du 01/03/2021	
		MATIN	APRES-MIDI
DIRECTION	lundi à vendredi	8h30 - 12h00	13h30 - 16h00 et sur rendez-vous
PÔLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE TULLE	lundi à vendredi	Uniquement sur rendez-vous	
BRIGADE DE CONTROLE ET DE RECHERCHE	lundi à vendredi	Uniquement sur rendez-vous	
PÔLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE BRIVE	lundi à vendredi	Uniquement sur rendez-vous	
PÔLE DE CONTRÔLE REVENUS/PATRIMOINE BRIVE	lundi à vendredi	Uniquement sur rendez-vous	
PÔLE TOPOGRAPHIQUE ET DE GESTION CADASTRALE DE TULLE	lundi à vendredi	Uniquement sur rendez-vous	
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE BRIVE	lundi , mardi, jeudi mercredi, vendredi	8h45 - 12h00 8h45 - 12h00	13h15 - 16h00 fermé Uniquement sur rendez-vous
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE BRIVE	lundi , mardi, jeudi mercredi, vendredi	8h45 - 12h00 8h45 - 12h00	13h15 - 16h00 fermé et sur rendez-vous
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE BRIVE	lundi , mardi, jeudi mercredi, vendredi	8h45 - 12h00 8h45 - 12h00	13h15 - 16h00 fermé et sur rendez-vous
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE TULLE	lundi, mardi, jeudi mercredi, vendredi	8h30 - 12h00 8h30 - 12h00	13h15 - 15h30 fermé Uniquement sur rendez-vous
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE TULLE	lundi, mardi, jeudi mercredi, vendredi	8h30 - 12h00 8h30 - 12h00	13h15 - 15h30 fermé et sur rendez-vous
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE TULLE	lundi, mardi, jeudi mercredi, vendredi	8h30 - 12h00 8h30 - 12h00	13h15 - 15h30 fermé et sur rendez-vous
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES D'USSEL	lundi à jeudi vendredi	8h45 - 12h00 9h00 - 12h00	fermé fermé Uniquement sur rendez-vous
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS D'USSEL	lundi à jeudi vendredi	8h45 - 12h00 9h00 - 12h00	fermé fermé et sur rendez-vous
TRESORERIE D'ALLASSAC	lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi	9h00 - 12h00 8h45 - 12h00	fermé fermé et sur rendez-vous
TRESORERIE D'ARGENTAT	lundi à vendredi	8h45 - 12h15	fermé et sur rendez-vous
TRESORERIE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE	lundi, mardi, jeudi, vendredi mercredi	8h30 - 12h30 fermé	fermé fermé et sur rendez-vous
TRESORERIE DE BEYNAT	lundi à jeudi vendredi	8h00 - 12h00 fermé	fermé fermé et sur rendez-vous
TRESORERIE DE BORT-LES-ORGUES	lundi, mercredi mardi, jeudi vendredi	9h00 - 12h00 9h00 - 12h00 fermé	fermé 13h00 - 15h00 fermé et sur rendez-vous
TRESORERIE DE BRIVE MUNICIPALE	lundi à vendredi	8h30 - 12h00	fermé et sur rendez-vous

SERVICES	JOURS D'OUVERTURE	HORAIRES D'OUVERTURE à compter du 01/03/2021	
		MATIN	APRES-MIDI
TRESORERIE DE BUGEAT	lundi à jeudi vendredi	8h30 – 12h30 fermé et sur rendez-vous	fermé fermé
TRESORERIE DE CORREZE	lundi à vendredi	8h30 - 12h00 et sur rendez-vous	fermé
TRESORERIE D'EGLETONS	lundi mardi à vendredi	9h00 - 13h00 9h00 – 12h00 et sur rendez-vous	fermé fermé
TRESORERIE DE LARCHE	lundi, mardi, jeudi mercredi vendredi	9h00-12h00 fermé 9h00-12h00 et sur rendez-vous	13h30-16h00 fermé fermé
TRESORERIE DE LUBERSAC	lundi, mardi, jeudi, vendredi mercredi	8h30 - 12h30 fermé et sur rendez-vous	fermé fermé
TRESORERIE DE MALEMORT	lundi à vendredi	8h45 - 12h00 et sur rendez-vous	fermé
TRESORERIE DE MEYMAC	lundi, mardi mercredi jeudi, vendredi	9h00 - 12h00 9h00 - 12h00 fermé et sur rendez-vous	13h30 - 16h00 14h00 - 16h00 fermé fermé
TRESORERIE DE MEYSSAC	lundi, mardi, jeudi, vendredi mercredi	8h00 - 12h00 fermé et sur rendez-vous	fermé fermé
TRESORERIE DE NEUVIC	lundi à jeudi	8h30 - 12h30 et sur rendez-vous	fermé
TRESORERIE D'OBJAT	lundi, mardi mercredi, vendredi jeudi	9h00 - 12h00 fermé 9h00 - 12h00 et sur rendez-vous	13h30 - 16h00 fermé 13h30 – 15h30
TRESORERIE DE SEILHAC	lundi, mercredi mardi, jeudi vendredi	9h00 - 12h00 fermé 9h00 - 12h00 et sur rendez-vous	13h30 - 16h00 fermé 13h30 - 15h30
TRESORERIE DE TREIGNAC	lundi mardi à jeudi vendredi	fermé 8h30 – 12h45 8h30 - 11h45 et sur rendez-vous	fermé fermé fermé
TRESORERIE DE TULLE	lundi, mardi, jeudi mercredi, vendredi	8h30 - 12h00 8h30 - 12h00 et sur rendez-vous	13h15 - 15h30 fermé
TRESORERIE D'USSEL	lundi au jeudi vendredi	8h45 - 12h00 9h00 – 12h00 et sur rendez-vous	fermé fermé
TRESORERIE D'UZERCHE	lundi à vendredi	9h00 – 12h15 et sur rendez-vous	fermé
PAIERIE DEPARTEMENTALE	lundi , mardi, jeudi mercredi, vendredi	8h30 - 12h00 8h30 - 12h00 et sur rendez-vous	13h30 - 16h00 fermé

Les services ne sont pas ouverts au public les samedis, dimanches et les jours fériés reconnus par la loi.